

Séance du : 16 avril 2019

n° 24/2019

L'an deux mille dix-neuf, le seize avril à 18 heures 00.

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 8 avril 2019, le comité syndical a été à nouveau convoqué pour le 16 avril 2019 et peut délibérer valablement sans condition de quorum.

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué le 9 avril 2019, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Montferrand, siège administratif du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural, sous la présidence de Monsieur Bernard BARJOU, 5^{ème} Vice-Président du PETR.

M. Guy BONDOUY est désigné comme secrétaire de séance.

Etaient présents :

Délégués titulaires :

Mmes Colette CABROL, Nathalie NACCACHE, Catherine PUIG
Mrs Bernard BARJOU, Guy BONDOUY, Jacques DOUMERC, Michel FERRET, Jean-Luc GOUXETTE, Alain MERCIER, Jean-Marie PETIT, Marc SIE.

Avaient donné pouvoir :

S. ADROIT à R. MASSICOT, JC DE BORTOLI à N. CALMET, P. DE PERIGNON à R. DUFOUR

En exercice : 63

Présents ou représentés : 14

Délégués suppléants :

Mme Nelly CALMET
Mrs Roger DUFOUR, Robert MASSICOT, Christian BATS, Dominique LEGROS

Excusés :

Mmes BOUSQUET Alexia, Evelyne FABRE-DURAND, Pierrette ESPUNY
Mrs Alain BOUSQUET, Michel BROUSSE, François DEMANGEOT, Jean-Pierre FLUMIAN, Bertrand GELI, Philippe GREFFIER, Pierre IZARD, Robert LIGNERES, Jean-François PAGES, Pierre POUNT-BISET, Christophe PRADEL, Armand DE PRADIER D'AGRAIN, Marc TARDIEU, Etienne THIBAUT, Bernard VALETTE.

Objet : Désignation des délégués du PETR du Pays Lauragais au GAL des Terroirs du Lauragais

Vu la délibération n°19/2015 du 28 septembre 2015,

Depuis le 1er janvier 2015, le PETR du Pays Lauragais est la structure porteuse du GAL des Terroirs du Lauragais qui assure la gestion, l'animation locale du programme européen Leader et l'accompagnement financier de projets autour du « Bien vivre et bien accueillir en Lauragais. Pour un territoire vivant, attractif et durable ». Le GAL des Terroirs du Lauragais assure également l'animation du territoire sur les thématiques Tourisme, Culture et Patrimoine. Il favorise l'émergence de projets et l'accompagnement des porteurs de projets dans la recherche de financement. Il apporte un appui administratif, depuis le montage du dossier jusqu'au paiement des subventions.

Par délibération du 9 juillet 2015, la commission permanente de la région Midi-Pyrénées, en tant qu'autorité de gestion, a officiellement procédé à la sélection des candidatures LEADER et voté les enveloppes attribuées à chaque territoire pour la programmation 2014-2020.

Le GAL des Terroirs du Lauragais est piloté par un comité de programmation, organe décisionnaire, constitué de deux collèges : un collège « Acteurs publics », composé d'élus des communautés de communes membres et du PETR et un collège « Acteurs Privés », composé de partenaires locaux du territoire et des consulaires.

En tant que membre de ce comité, le PETR doit désigner deux représentants titulaires et deux représentants suppléants.

Par délibération n°09/2017 du 27 mars 2017, le Comité syndical a désigné Mme Patricia RUIZ et Mr Bernard BARJOU en tant que représentants titulaires, Mrs Jacques DANJOU et Bernard VALETTE en tant que représentants suppléants du PETR du Pays Lauragais au comité de programmation du GAL des Terroirs du Lauragais.

Pour assurer une présence plus assidue aux réunions, le bureau syndical propose les nouvelles candidatures suivantes (inversion de l'ordre titulaire-suppléant) :

- Mrs Jacques DANJOU et Mr Bernard BARJOU (titulaires)
- Mme Patricia RUIZ et Bernard VALETTE (suppléants),

Et demande à ce que les invitations aux réunions soient transmises aux titulaires et suppléants.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

1°) – de DESIGNER Mrs Jacques DANJOU et Mr Bernard BARJOU en tant que représentants titulaires, Mme Patricia RUIZ et Bernard VALETTE en tant que représentants suppléants du PETR du Pays Lauragais au comité de programmation du GAL des Terroirs du Lauragais.

2°) – de DONNER mandat à Monsieur le Président, ou son représentant, pour signer toutes pièces utiles à cette affaire.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Fait à Montferrand, le 16 avril 2019.

Le Président



Georges MERIC

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais

Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque. 11320 Montferrand - Tél. : 04.68.60.56.54

Courriel : pays.lauragais@orange.fr